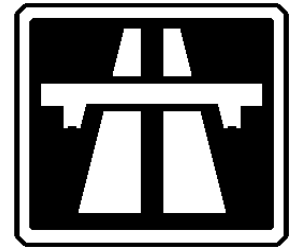


# CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Madame, Monsieur,

Afin de l'aider à préserver votre **cadre de vie** et votre **santé**, comme il le fait depuis plus de 30 ans, en luttant contre le « **Prolongement de la Francilienne en milieu urbanisé** » (Projet A104) à travers le Val d'Oise et les Yvelines, **rejoignez le collectif CO.P.R.A. 184 et soutenez son action.**

**Plusieurs événements nous incitent fortement à rester très vigilants et à ne pas diminuer notre mobilisation.**

En effet, **de nouveaux projets sont apparus, ces dernières années, en Île-de-France** (et d'autres apparaîtront encore) pour lesquels **les maîtres d'ouvrages demandent, pour certains, le prolongement de la Francilienne** :

- **Projet aéroportuaire de Terminal T4 à Roissy** dont la concertation publique a eu lieu du 12 février au 12 mai 2019. ADP avait précisé, en août 2019, qu'il souhaitait poursuivre son projet : 167 ha / Augmentation de 40% du nombre de vols et entre 53% et 80% du nombre de passagers, selon les estimations d'ADP (Aéroport de Paris), d'ici 2037 / Donc **grande augmentation des nuisances sonores et atmosphériques** pour tous les riverains et les **populations survolées**. L'**Autorité environnementale (AE)** avait émis un avis très défavorable sur ce projet, le 08 juillet 2020, en demandant au maître d'ouvrage de réévaluer les incidences du projet de Terminal T4, en termes de pollution de l'air, d'émissions de GES, de bruit et d'impacts sur les zones protégées.
- **Port-Seine-Métropole-Ouest (PSMO)** port de 120 ha, face à la ville d'Andrésy et dont l'arrêté de DUP est sorti en juillet 2021.
- **Projet fluvial de Port Seine-Métropole-Est (PSME)** :  
300 ha de plateforme portuaire multimodale (face à la vieille ville de Conflans) consacrés aux conteneurs et à la logistique, que pourrait demander Ports-de-Paris, à la suite de la mise en place des 120 ha de PSMO.

**D'autres infrastructures vont compléter ou remplacer le projet A104.** Cheminement « **A104 Bis** » avec :

- **Liaison entre la RD 30 à Achères et la RD 190 à Carrières-sous-Poissy**, par le **Projet de nouveau pont d'Achères** puis circulation des véhicules par le pont de Triel vers Orgeval (par la RD 154) ou vers Les Mureaux par le projet de déviation de la RD 154.
- **Projet de Déviation de la RD 154**, à Verneuil.
- **Requalification de la RD190 entre Triel et le pont de Poissy** (Arrêté de DUP publié en juillet 2021).

**Dans ce contexte, le CO.P.R.A. 184 continue (et continuera) à lutter pour la PRÉSERVATION de VOTRE ENVIRONNEMENT et de VOTRE SANTÉ :**

- **En demandant l'Annulation du projet A104 au Président de la République**, en novembre 2021 : <http://www.copra184.org/A104/00530/la-lettre-du-copra-au-president-de-la-republique-dans-la-presse>
- **En demandant une entrevue au Ministre délégué chargé des Transports**, en février 2022.
- **En lançant des actions juridiques, contre certains projets**, aux côtés d'autres associations : <http://www.copra184.org/A104/00532/port-industriel-et-projets-routiers-dans-les-yvelines-les-defenseurs-de-lenvironnement>
- **En participant à des réunions publiques**, dans le cadre des projets d'infrastructures liés au projet A104.
- **En envoyant un questionnaire aux candidats, lors des prochaines élections** (Présidentielle et législatives).

**Comme vous le voyez, notre « combat » est loin d'être terminé.  
Nous avons encore BESOIN de VOUS.**

**Pour soutenir le CO.P.R.A. 184, d'avance, nous vous remercions de bien vouloir re-adhérer pour l'année 2022** (ou faire votre première adhésion) en complétant le **BULLETIN d'ADHÉSION** ci-dessous et en l'accompagnant de votre **chèque d'adhésion**, dûment rempli, à l'ordre du CO.P.R.A. 184.



Février 2022  
La Présidente  
Pour le Bureau du CO.P.R.A. 184

# BULLETIN de RENOUVELLEMENT de COTISATION

## ANNÉE 2022

Cotisation à adresser au siège du CO.P.R.A. 184 :

**CO.P.R.A. 184 – 21 rue de Flore  
95610 ÉRAGNY-sur-OISE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

COTISATION ANNUELLE  Individuelle (adulte + de 30 ans) : 15 €  Jeune moins de 30 ans : 5 €  Familiale : 20 €  
 Membre bienfaiteur (minimum 25 €) : ..... €  Personne morale : 25 €

Désire aider dans les diverses tâches suivantes :

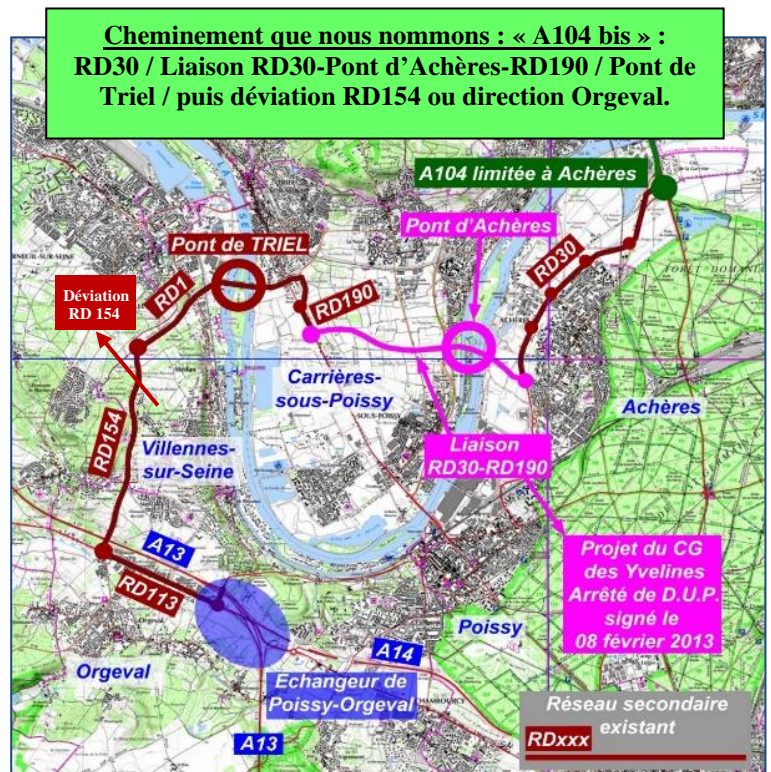
Distribution de tracts :  Photocopies :  Fabrication de panneaux :  Collage d'affiches :

Autres : .....

**Tracé dit « vert » du projet A104,  
à travers les Yvelines et le Val d'Oise**



**Cheminement que nous nommons : « A104 bis » :  
RD30 / Liaison RD30-Pont d'Achères-RD190 / Pont de  
Triel / puis déviation RD154 ou direction Orgeval.**



Lien vers le « Tracé vert dynamique » de notre site internet : <http://www.copra184.org/A104/copra184-carte-du-trace-vert-a104>